



RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU
DEPARTEMENT

(Tome V)

Conseil départemental de la Dordogne

Lundi 30 mars 2020



DELIBERATIONS

TOME I

(N° 20-148)

RECAPITULATIF DES VOTES PAR COURRIER ELECTRONIQUE

Objet de la réunion : VOTE DU TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER BÂTI – FISCALITE LOCALE 2020.

NOMS	PRENOM	VOTE	DATE	HEURE
ANGLARD	Régine	POUR	26-mars	12H55
AUZOU	Jacques	POUR	26-mars	19H53
BAZINET	Didier	POUR	27-mars	07H24
BENFEDDOUL	Adib	POUR	27-mars	18H11
BLANC-LAJONIE	Gaëlle	POUR	30 -mars	18H11
BOIDÉ	Thierry	POUR	27-mars	18H15
BORDES	Mireille	POUR	26-mars	12H15
BOUCAUD	Christelle	POUR	26-mars	14H51
BOURDEAU	Pascal	POUR	26-mars	13H35
BOURRA	Francine	POUR	29-mars	17H54
BOUSQUET	Dominique	POUR	29-mars	11H56
CAPPELLE	Carline	POUR	26-mars	12H12
CHEVALLIER	Sylvie	POUR	27-mars	14H48
CIPIERRE	Thierry	POUR	27-mars	16H03
DE ALMEIDA	Corinne	POUR	26-mars	13H33
DEFOULNY	Christel	POUR	27-mars	18H45
DELAGE	Henri	POUR	26-mars	16H21
DELMARÈS	Frédéric	POUR	30-mars	11H19
DOBBELS	Stéphane	POUR	26-mars	12H06
DROIN	Jean-Fred	POUR	26-mars	17H22
FLAQUIÈRE	Maryline	POUR	26-mars	14H38
GERVAISE	Nicole	POUR	26-mars	20H13
HUTH	Joëlle	POUR	27-mars	21H02
KARP	Michel	POUR	26-mars	12H32
LABARTHE	Cécile	POUR	26-mars	21H26
LAJUGIE	Michel	POUR	27-mars	07H23
LAMONERIE	Bruno	POUR	26-mars	10H31
LANGLADE	Colette	POUR	27-mars	13H00
LOTTERIE	Jean-Paul	POUR	26-mars	14H17
MAGNE	Jean-Michel	POUR	27-mars	08H42
MANET-CARBONNIÈRE	Nathalie	POUR	27-mars	00H57
MARSAT	Marie-Lise	POUR	26-mars	13H40
MARTY	Elisabeth	POUR	29-mars	22H42
MAYAUD	Natacha	POUR	27-mars	13H46
MERILLOU	Serge	POUR	26-mars	14H53
MOSSION	Laurent	POUR	27-mars	14H19
NADAL	Jeannik	POUR	26-mars	12H41

NARDOU	Thierry	POUR	26-mars	13H14
NEVERS	Juliette	POUR	26-mars	10H34
PEIRO	Germinal	POUR	29-mars	13H19
PISTOLOZZI	Brigitte	POUR	26-mars	12H51
PROTANO	Pascal	POUR	27-mars	15H04
ROBERT-ROLIN	Marie-Pascale	POUR	26-mars	14H29
SEDAN	Annie	POUR	26-mars	12H55
TEILLAC	Christian	POUR	26-mars	10H41
TESTUT	Michel	POUR	26-mars	14H26
VARAILLAS	Marie-Claude	POUR	26-mars	12H35
VEYSSIÈRE	Colette	POUR	27-mars	21H13
VEYSSIÈRE	Marie-Rose	POUR	26-mars	22H39
ZACCARON	Armand	POUR	26-mars	17H29

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2020

Délibération n° 20-148 du 30 mars 2020

Fiscalité directe locale 2020.

Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB).

DATE DE LA CONVOCATION : 26 février 2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jacques AUZOU, Didier BAZINET, Adib BENFEDDOUL, Gaëlle BLANC-LAJONIE, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Corinne DE ALMEIDA, Christel DEFOULNY, Henri DELAGE, Frédéric DELMARÈS, Stéphane DOBBELS, Jean-Fred DROIN, Maryline FLAQUIÈRE, Nicole GERVAISE, Joëlle HUTH, Michel KARP, Cécile LABARTHE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Marie-Lise MARSAT, Elisabeth MARTY, Natacha MAYAUD, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Thierry NARDOU, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Michel TESTUT, Marie-Claude VARAILLAS, Colette VEYSSIÈRE, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON, Régine ANGLARD

RAPPORTEUR : //

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 50

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2020

Délibération n° 20-148 du 30 mars 2020

Fiscalité directe locale 2020
Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19,

CONSIDERANT la décision de M. le Président du Conseil départemental de soumettre le rapport relatif à la fixation du taux départemental de Foncier Bâti pour 2020 au vote par voie électronique,

VU l'accord des Présidents des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe du vote par voie électronique,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VOTE le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) à 25,98 % pour 2020 pour le Département.

Le Président du Conseil départemental

de la Dordogne

Gérard E. B.